

Paris Marseille Lyon Toulouse Lille Nice-Cannes

Facebook Twitter Mobile Jour

"On ne dévisage pas les gens. Et pourtant..."

Marie Dinkle - L'inconnu du métro



Mis à jour 21-06-2011 19:35



Photo : DR

# La RATP s'en prend à l'éditeur d'une application mobile

L'application iPhone CheckMyMetro, qui propose les commentaires des usagers du métro, mais aussi des plans des lignes, est mise en cause par la régie qui a demandé à Apple sa suppression. Benjamin Suchar, le fondateur de CheckMyMetro, aimerait que cette affaire amorce le débat sur l'ouverture des données publiques.

La guerre des applications iPhone est en marche. La RATP a demandé à Apple de retirer l'application CheckMyMetro de l'AppStore, au motif que celle-ci utilise sans son autorisation des données cartographiques, ainsi que des informations liées au trafic de la RATP, fonctionnalités également disponibles sur leur propre appli, RATP Premium.

Benjamin Suchar, fondateur de CheckMyMetro, s'est dit particulièrement "surpris" quand il a appris la nouvelle par mail ce matin. Dans la première mouture de l'application, les utilisateurs pouvaient simplement poster des commentaires sur

## ET AUSSI



- Paris : violent incendie boulevard de la Chapelle

leurs conditions de voyage : ils signalaient retards, accidents, musiciens ou graffitis. C'est la version 2, sortie en mai dernier, ajoutant **horaires et plans du métro** au service, qui a fait tiquer la régie des transports parisiens.

"Nous n'avons jamais contacté la RATP pour mettre en place notre application, explique Benjamin Suchar. Nous avons estimé que diffuser la carte, c'était **rendre service aux utilisateurs**. Certes, elle est sous copyright, mais elle est tellement ancrée dans l'esprit des gens qu'elle est de fait dans le domaine public. On aurait pu changer les couleurs de la carte pour ne pas être épinglé, mais cela aurait été hypocrite."

Malgré les doléances de l'entrepreneur âgé de 24 ans, la RATP pourrait bien être dans son droit. "L'application **ne peut pas reprendre le logo de la RATP sans autorisation**, détaille ainsi Maître Tassi, avocat au Barreau de Paris, spécialisé en droit de la propriété intellectuelle. Je pense que c'est surtout ça qui gêne la RATP, le fait que l'on puisse croire - même si c'est théorique - au côté officiel de l'application. Quant aux cartes, il faut qu'elles soient originales pour être protégées par le droit d'auteur, c'est à dire marquées de l'empreinte de leur auteur. Mais rien n'interdit de refaire une carte du métro qui soit différente de celle de la RATP."

"En droit de la propriété intellectuelle, l'argument selon lequel la contrefaçon serait utile au public est indifférent, poursuit-il. Par exemple, un médicament sert toujours le public et donc il n'y aurait jamais de brevet sur les médicaments si on suit cette logique. On pourrait prétendre que la RATP étant une entreprise publique, elle devrait laisser libre accès à ses informations, mais **cela ne trouve actuellement aucun support légal**, même si on peut le regretter."

Pourtant, Benjamin Suchar **en appelle aux internautes pour ouvrir le débat sur l'utilisation des données publiques**. "Est-ce normal de monopoliser le monopole de l'accès aux données pour un service d'utilité publique ?, s'interroge-t-il. Cela va à l'encontre de ce qui se fait à **Bordeaux** ou à **Rennes**, ou aux **Etats-Unis** et qui est désormais encouragé par la **directive européenne INSPIRE**, malheureusement pas encore appliquée en France. J'aimerais mettre en lumière le bénéfice qu'on peut tirer de l'open data, qui permettrait des innovations majeures."

Les deux entreprises **ont commencé à dialoguer** : mais ce n'est que pour indiquer que les cartes, horaires et itinéraires vont être retirés de l'application CheckMyMetro.

**Suivez-nous sur Facebook et Twitter !**

- L'Yvelinoise arrêtée avec de la cocaïne au Brésil est rentrée en France
- Paris : pour Duflot, les municipales de 2014 sont pas d'actualité

#### SONDAGE

### Vous et les smartphones au lycée



Faut-il interdire l'usage des smartphones au lycée ?

- Oui**
- Non**
- Ca ne changera rien**

302 personnes ont déjà voté

#### CHATS



Droit américain : à quoi DSK doit-il s'attendre ?

#### CULTURE



- **Namasté, chronique d'un rêve éveillé**
- Will.I.Am : "Le Stade de France, c'est surréaliste !"
- Harry Potter ressuscité sur la toile

#### SPORT



**Amandine Schmitt**

amandine.schmitt@publications-metro.fr  
Metrofrance.com, à Paris



- Le Stade français, une cause nationale
- Al-Jazira parie sur la Ligue 1
- A 52 ans, Jeannie Longo reste la plus rapide

HI-TECH



- Achat en ligne : les consommateurs auront désormais deux semaines pour se rétracter
- Tablettes Archos : un rapport qualité-prix imbattable ?
- Harry Potter ressuscité sur la toile